

DÉLIBÉRATION N°DL20240119 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE- VILLE DE SAINT-CHAMOND.
RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE**

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Le département de la Loire s'est engagé à accueillir le relais de la flamme olympique le samedi 22 juin. La flamme olympique traversera la ville de Saint-Chamond.

Pour célébrer cet évènement et pour sécuriser le passage de la flamme tout le long du parcours, une organisation a été mise en place.

Durant tout l'après-midi, des animations sportives et culturelles seront proposées ayant pour objectif d'animer le territoire et de mobiliser le mouvement associatif.

Cette organisation nécessite de mobiliser des moyens humains, matériels et financiers importants. Le budget alloué à cette opération est de 105 400 € TTC

La commune de Saint-Chamond sollicite une participation financière de Saint-Étienne Métropole à hauteur de 32 000 € pour participer aux frais engagés par la ville pour la conception et la réalisation des animations proposées, et pour la prise en charge d'une partie des heures supplémentaires réalisées par les agents de la commune dans ce cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat à intervenir entre Saint-Étienne Métropole et la ville de Saint-Chamond, relative à l'organisation du relais de la flamme olympique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents y afférant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

webdelib

ID : 042-214202079-20240702-DL20240119-DE

Date de mise en ligne 8 juillet 2024